



République du Bénin
Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles



Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires
Protégées (PIFSAP)
PROJET N° : 00076343

Commune : Dogbo
Arrondissement : Lokogohoué
Village : Lokogohoué

*PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION SIMPLIFIE
DE LA FORET SACREE DE DANTONOU
LOKOGOHOUE*



Novembre 2012

Avant propos/remerciements

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) de la forêt sacrée Dantonou Lokogohoué dans Lokogohoué a été élaboré par le cabinet d'étude **SETEM- BENIN** avec l'appui technique de :

- **Colonel Théophile KAKPO**, Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles, (DGFRN)
- **Mr Evariste ALOHOU**, Coordonnateur du projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées (PIFSAP)
- **Lieutenant Paul KIKI**, Responsable Suivi/Evaluation
- **Des cadres de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles :**
 - ✓ **Commandant Séko N'GOYE**, Chef Service Aménagement des Forêts et de la Protection de la Nature
 - ✓ **Dr Laurent DJODJOUWIN**
 - ✓ **Capitaine Sylvain AKINDELE**, Chef Division Aménagement et Gestion des Forêts Naturelles ;
 - ✓ **Capitaine Hugues AKPONA**
 - ✓ **Capitaine Melkior KOUCHADE**
 - ✓ **Lieutenant Laetitia HOUNDELO**
 - ✓ **Lieutenant Gilles HOUNGBEDJI**
 - ✓ **Lieutenant Holmès ZOHOUN**
 - ✓ **Lieutenant Abel HINSON**
- **Des cadres du secteur Privé :**
 - ✓ **Mr. Vincent ATEGUI**, Directeur, chef de la mission.
 - ✓ **Mr. Sylvain DOKO**, Assistant chef de mission.
 - ✓ **Mr. Beranger AWESSOU**, Assistant de mission.

L'équipe du Cabinet d'étude SETEM-BENIN, remercie très sincèrement :

- ✓ **Monsieur Vincent C. AKAKPO**, Maire de la commune de Dogbo.
- ✓ **Monsieur Alain Djahoto**, Responsable Communale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (RCEPN) de Dogbo.
- ✓ **Madame Yolande SOSSOUKPE**, Chef Service Assainissement, Eau et Environnement de la mairie de Dogbo.
- ✓ **Monsieur AGBEFIANOU Blaise**, Chef d'Arrondissement de Lokogohoué.
- ✓ **Messieurs les gestionnaires de la forêt sacrée Dantonou Lokogohoué.**

SIGLES ET ABBREVIATIONS

| | |
|---------------|---|
| AG | : Assemblée Générale |
| AaGR | : Activités alternatives Génératrices de Revenus |
| CLGFS | : Comité Local de Gestion de la Forêt Sacrée |
| CCSI | : Comité Communal de Coordination et du Suivi de l'Intégration de la forêt sacrée |
| DBH | : Diamètre de Base à Hauteur d'homme |
| DGFRN | : Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles |
| EIE | : Etude d'Impact Environnemental |
| FS | : Forêt Sacrée |
| GF | : Groupement de Femmes |
| GRAAP | : Groupe de Recherche et d'Appui à l'Autopromotion Paysanne |
| IEC | : Information Éducation et Communication |
| IMF | : Institution de Micro Finance |
| ISS | : Interviews Semi- Structurées |
| OCB | : Organisations Communautaires à la Base |
| ONG | : Organisation Non Gouvernementale |
| PAGS | : Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié |
| PDC | : Plan de Développement Communal |
| PFNL | : Produits Forestiers Non Ligneux |
| PGES | : Plan de Gestion Environnementale et Sociale |
| PIFSAP | : Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans les Aires Protégées |
| RGPH | : Recensement Général de la Population et de l'Habitat |

QUELQUES DEFINITIONS

Domaine forestiers de l'état : Au terme de l'article 10 de la loi 93-009 du 2 juillet 1993, le domaine forestier de l'état est structuré en domaine classé et en domaine protégé.

Domaine classé de l'état : Le domaine classé de l'Etat comprend les forêts classées, les périmètres de reboisement, les parcs nationaux et autres aires protégées telles que les zones cynégétiques, les réserves partielles ou totales, les reboisements effectués par l'Etat dans le domaine protégé en vue de la protection de l'environnement.

Domaine protégé de l'Etat : Il comprend les forêts protégées constituées par le reste des forêts du domaine forestier de l'Etat n'ayant pas fait l'objet d'un acte de classement.

Droit d'usage : Les droits d'usages sont ceux pour lesquels des personnes physiques ou morales jouissent à titre temporaire ou définitif des produits de la forêt en vue de satisfaire un besoin individuel ou collectif (art.23, Loi N 93-009).

Forêt : terrains comportant une couverture végétale arbustive ou arborée à l'exception des cultures agricoles et susceptibles :

- soit de produire du bois ou des produits forestiers ligneux et non ligneux,
- soit d'abriter la faune sauvage et autres ressources biologiques,
- soit de remplir des fonctions récréatives, culturelles et scientifiques
- soit d'exercer des effets bénéfiques sur le sol, le climat ou le régime des eaux.

Ce sont des terrains qui étaient couverts de forêts récemment coupées à blanc ou incendiées, mais qui seront soumis à la régénération naturelle ou reboisés artificiellement.

Forêt artificielle : Les terrains plantés de mains d'homme en espèces végétales ne donnant pas de produits agricoles (art 3, Loi N°93-009).

Forêt naturelle : Les forêts dans lesquelles il n'y a aucune action d'aménagement sylvicole (art 3, Loi N°93-009).

Forêt semi naturelles : Forêts naturelles aménagées (art 3, Loi N°93-009).

Forêt Sacrée

C'est un écosystème de petite superficie qui est maintenu même dans une zone où les forêts n'existent plus depuis très longtemps par les populations locales, pour diverses raisons ayant un caractère sacré et que les populations respectent beaucoup. C'est donc, un lieu par excellence de conservation de la diversité biologique. Il est interdit de défricher ces forêts. C'est ce qui justifie d'ailleurs leur maintien.

Les forêts sacrées quelle que soit la diversité de leurs origines et des mythologies dont elles se réclament satisfont à une même exigence. Elles cachent aux profanes leur contenu.

Les forêts sacrées remplissent des rôles très variés et il est souvent difficile d'adopter une typologie précise car la même forêt peut faire objet de multiples cultes par différents groupes religieux. Cependant, on peut distinguer en gros trois grands types de forêts sacrées:

Les forêts Vodoun

Elles regroupent les forêts sacrées qui abritent en leur sein un vodoun (ou plusieurs) et qui font objet de rituels et d'adoration de la part des populations. Ce sont les « vodounzoun » qui signifient littéralement en fon « forêt du vodoun », « vodoun » signifie dieu et « zoun » signifie forêt. Elles sont constituées des forêts de Sakpata, Xevioso, Dan, Aydoxwèdo, Lègba, Monlou, Hoho, Lissa etc. Ces forêts servent souvent de lieu de bénédiction ou parfois d'intronisation des rois selon certaines localités.

Les forêts des sociétés secrètes

Ces forêts sont entretenues par des groupes d'individus unis par un pacte. Les sociétés secrètes n'ont pas de rapport propre avec la notion de divinité ou du surnaturel. Même si au sein de ces forêts on rencontre des pratiques proches des forêts vodoun, nous considérons que ces « vodoun » représentent le symbole d'une alliance entre membre d'une même organisation secrète. Il s'agit des forêts Oro, Kouvito (revenants), Zangbéto, Masque Guèlèdè etc.

Les forêts cimetières

Elles regroupent les forêts qui cachent les tombeaux physiques ou mythiques des gens ayant subi une mort brutale (généralement par la foudre ou noyade) ou accidentelle, les dignitaires ou les fils d'une collectivité. Elles reçoivent des sacrifices (ou non) qui sont ceux de l'ancêtre ou du défunt. Ces forêts marquent des espaces inoccupés. La disparition éventuelle de ces forêts peut être considérée comme le symbole d'une rupture de la famille avec ses origines, du village avec ses fondateurs.

Parcelle : C'est une subdivision de la série.

Plan d'aménagement : Document dans lequel est décrite la structuration spatiale, à réaliser dans une période donnée, d'une forêt en fonction d'un ou de plusieurs objectifs définis (conservation, écotourisme, production, protection, transhumance, agroforesterie, ou autres).

Plan d'aménagement participatif : outil d'aménagement et de gestion participative impliquant les communautés locales et les Communes dans la gestion des forêts du domaine forestier permanent. Celles-ci sont amenées, suivant un cheminement technique, à identifier les activités d'aménagement qui constituent réellement des priorités et à participer directement à la gestion et à l'exploitation rationnelle des ressources forestières.

Le plan ainsi élaboré est perçu par la plupart des membres de la société comme la meilleure alternative pour une exploration durable des ressources en question.

Plan de gestion : Document qui décrit la méthodologie à suivre, les rôles des différents intervenants ainsi que le calendrier et les sources de financement pour réaliser le plan d'aménagement.

Plantation : terrain recouvert d'une formation végétale à base d'arbres ou d'arbustes plantés de mains d'homme.

Révolution : La révolution est l'âge d'exploitabilité du bois. Cet âge varie d'une essence à une autre.

Rotation : La rotation ou cycle de coupe est la durée nécessaire à la reconstitution, après une coupe, d'un matériel exploitable suffisant à partir du peuplement rémanent. Elle détermine la période entre deux passages successifs sur une même parcelle.

Série agro forestière : Ce sont des parties de la forêt occupées (de manière légale ou illégale) par les champs, les jachères, les plantations privées de diverses essences et les habitations des paysans installées de manière illégale ou sous autorisation. Elle comprend donc :

- ❖ Une sous série de cultures ou portion du domaine forestier où les populations exercent illégalement ou sous autorisation les activités agricoles ;
- ❖ Et une sous série d'habitation regroupant les parties du domaine classé où sont installées les habitations définitives ou semi définitives de superficie supérieure à 1ha. Leur nombre est si important qu'il n'est plus envisageable de les déplacer.

Série de production : Une partie de la forêt sacrée devant bénéficier des activités de reboisement en plein. Les gestionnaires ou autres personnes autorisées peuvent y prélever des produits forestiers pour la consommation locale et non à but commercial.

Série de protection : Dans le cas du présent PAGES, la série de protection sous entend la protection uniquement du noyau de la FS de toutes de prélèvement de produits forestiers. Mais, on peut y faire des activités d'enrichissement. C'est l'espace sensible dont la dégradation causerait des dangers à la sacralisation de la forêt et qui joue le rôle de protection ou de maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées et gérées par des moyens efficaces (noyaux centraux).

Série de service : Dans ce cadre du présent PAPF, la série de service est une partie de la forêt classée réservée à l'emprise des pistes et aux zones occupées par les infrastructures socio communautaires ou d'aménagement de la forêt classée.

Village ou hameau limitrophe : village ou hameau dont les limites/frontières territoriales sont communes aux limites de la forêt sacrée.

Village ou hameau riverain : sont considérés comme villages ou hameaux riverains, tous les villages qui exercent une pression (utilisation) sur les ressources naturelles à l'intérieur de la forêt mais qui en contrepartie doivent participer à des activités de protection de la forêt et des ressources naturelles, ceci aussi bien à l'intérieur (plantations, surveillance, pare-feu, feux précoces, etc.....) qu'à l'extérieur (création de pépinières, plantations dans les terroirs,...) de la forêt.

Zonage : Le découpage de la forêt en séries ou zones auxquelles on attribue des activités spécifiques et les conditions d'utilisation de la forêt dans chacune d'elles. Le zonage permet de planifier dans l'espace les objectifs de l'aménagement.

Zones de parcours par le bétail : Zones de forêt ouvertes au parcours des troupeaux transhumants pour les besoins de pâturage ou pour aller à des points d'eau.

Zone périphérique : Zone en dehors de la Forêt Sacrée et qui englobe les terroirs de tous les villages et hameaux riverains de la forêt.

Zone tampon : L'article 11 de la loi 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin définit la zone tampon comme la bande du domaine forestier protégé qui ceinture les aires protégées.

SYNTHESE DE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE

La démarche suivie dans le cadre de l'élaboration de ce PAGS a été systématique, participative et itérative. Elle est axée sur quatre principales étapes que sont :

- 1- Préparation
- 2- Collecte de données et synthèse documentaire
- 3- Organisation de l'atelier communale d'élaboration du PAGS
- 4- Restitution et validation

A chacune de ces étapes, différentes méthodes et outils de collecte de données, d'analyse, de planification et de programmation ont été utilisés. On peut citer entre autres : des entretiens structurés ou semi-structurés individuels et en focus groups, des travaux de groupes, des séances en plénière, l'arbre des problèmes, l'analyse systémique, etc.

Préparation.

Le démarrage du processus a été précédé par une formation sur la démarche méthodologique de réalisation des PAGS, organisée par le PIFSAP à Adjohoun du 14 au 18 mai 2012, Cette formation a été organisée au profit des représentants des gestionnaires des forêts sacrées, des autorités communales, des services techniques, des responsables communaux de l'administration forestière et des ONG prestataires. En suite un calendrier des missions d'élaboration des PAGS est établi et a permis de prendre rendez-vous avec les autorités communales de Dogbo, le Chef d'Arrondissement (CA) de Lokoghoué.

Aussi une séance de planification de la mission a été faite à la mairie de Dogbo, avec les gestionnaires, les élus locaux, quelques agents de la mairie et les agents de l'administration forestière déconcentrée.

Collecte de données et synthèse documentaire

C'est la phase active d'élaboration du document. Elle a consisté à une synthèse documentaire sur la connaissance du milieu physique et humain de la commune de

Dogbo. Ensuite, la séance de collecte de données auprès des gestionnaires a pu être organisée dans le village de Lokoghoué-centre. Une analyse participative est faite des données ainsi recueillies permettant d'aboutir sur les objectifs de l'aménagement et les approches de solutions pour une meilleure protection et conservation des ressources de la forêt sacrée. Enfin le dispositif organisationnel à mettre en place pour une gestion efficace de la Forêt est discuté et constitué.

Organisation de l'atelier d'élaboration du PAGS

Avec l'appui technique des consultants de SETEM, les gestionnaires ont pu :

- Identifier les ressources de la forêt sacrée, les types d'usage, les usagers, les problèmes qui s'y posent, les causes et les approches de solution.
- Définir les objectifs de l'aménagement, ainsi que les enjeux
- Identifier les activités potentielles et définir les coûts
- Planification des activités
- Identification des sources de financement
- Définition des séries
- Définition des règles de gestion
- Etc.

Restitution et validation.

Une restitution des résultats des travaux de l'atelier d'élaboration du PAGS est faite en assemblée générale des gestionnaires et autres parties prenantes de la gestion de la forêt sacrée. Un représentant des participants à l'atelier présentent les activités planifiées, les coûts, le zonage de la forêt sacrée, etc.

Ensuite, les amendements, suggestions et observations des participants à la restitution sont recueillis par les experts, pour être pris en compte avant la validation à la mairie de Dogbo du document de PAGS.

Le schéma ci-dessous, fait la synthèse de la démarche.

LES GRANDES ETAPES DE LA MISSION

Rencontre d'échanges, de mobilisation des acteurs et de planification de la mission

Organisation d'AG de collecte de données auprès des gestionnaires de chaque FS.
(Historique de la FS, les ressources disponibles, les problèmes liés à chaque ressource, identification des acteurs liés à chaque ressources, les usages de la ressources, la structuration



Organisation des activités techniques d'élaboration du PAGS (Analyse des fonctionnements et dysfonctionnements du systèmes d'exploitation des ressources de la FS, les problèmes liés à chaque ressource et les causes, les usages et les acteurs, analyser les enjeux de la FS, identifier les objectifs de l'aménagement, les activités, planifier les activités et les résultats, faire la planification des activités sur cinq ans, définir le coût de chaque activité et sortir le budget, Faire le zonage, etc.)



Organisation de séances de restitution du contenu du PAGS aux acteurs et collecte de données complémentaires (Choix du lieu de la restitution, procéder à la restitution et prise de note des amendements et observations)



Intégrations des observations et amendement, rédaction et validation du PAGS de la Forêt sacrée (Rédaction du rapport suivant le plan donné par PIFSAP)

RESUME DU PLAN

Les forêts sacrées sont des écosystèmes de petite superficie qui sont des lieux par excellence de conservation de la diversité biologique. Quelle que soit la diversité de leurs origines et les mythologies dont elles se réclament, les forêts sacrées se sont révélées comme un outil important de conservation durable de la biodiversité. Les principaux facteurs qui ont favorisé cette conservation sont essentiellement la crainte des divinités que ces forêts abritent, les rituels qui sont rattachés à ces forêts, la force de système de sanction communautaire ainsi que leurs multiples utilités culturelles et culturelles.

Malheureusement, de nos jours on remarque une dégradation inquiétante des ressources forestières de ces forêts sacrées, suscitant un accompagnement des gestionnaires. Pour le cas spécifique de la forêt sacrée de Dantonou Lokogohoué, les facteurs potentiels qui participent à sa dégradation sont :

- L'extension des champs des populations du village de Lokogohoué-Centre;
- Les fréquents feux de végétation tardifs ;
- L'exploitation forestière et le prélèvement abusif des bois.

La forêt sacrée Dantonou Lokogohoué est située dans l'arrondissement de Lokogohoué à 08 km de la mairie de Dogbo et sa superficie est 1ha 21a16ca (12116 m²).

Le présent Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) de la forêt sacrée Dantonou Lokogohoué, initié par le Projet d'Intégration des Forêts Sacrées aux Aires Protégées (PIFSAP), constitue un outil de décision qui aidera à inverser cette tendance de dégradation.

En effet, ce PAGS est le résultat d'une démarche consensuelle et participative, prenant en compte la majorité des aspirations profondes des gestionnaires de la forêt sacrée. Il est élaboré sur la base du diagnostic et de l'analyse des menaces qui pèsent sur chaque ressource dont regorge la forêt sacrée.

La vocation conférée à la forêt sacrée Dantonou Lokoghoué à travers l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion simplifié est celle de forêt de conservation.

Les activités planifiées à ce titre sont :

- Le renforcement de capacité des gestionnaires
- La réalisation des travaux de reboisement sur 1 ha au moins avec les espèces comme *Milicia excelsa* ; *Ceiba pentandra*, *Senna Siamea*, etc.
- Le lâcher d'espèces animales
- L'installation d'un jardin de plantes médicinales
- La réalisation de pare-feu chaque année
- L'aménagement des sites de six divinités

Pour réaliser toutes ces activités un **budget de 13 590 000 F cfa** devra être mobilisé. Les sources de financement potentiel identifiées restent la Mairie, le PIFSAP, les bénéficiaires et autres partenaires.

La mise en œuvre de ces activités sera conduite par le Comité Local de gestion de la Forêt sacrée présidé par SOWADAN Ahoumassè.

Il est utile de rappeler que ce plan, bien que servant de guide pour toutes les actions à mener dans la forêt sacrée, reste flexible pour faciliter en cas de besoin, les éventuels arbitrages que nécessiterait sa mise en œuvre, laquelle reste un défi à relever par tous les acteurs impliqués.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Avant propos/remerciements..... | 1 |
| QUELQUES DEFINITIONS..... | 3 |
| SYNTHESE DE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE..... | 8 |
| RESUME DU PLAN..... | 11 |
| Liste des tableaux..... | 14 |
| Liste des photos..... | 14 |
| Liste des Figures..... | 14 |
| 1. Introduction..... | 15 |
| 1.1. Contexte et justification du plan d'aménagement..... | 15 |
| 1.2. Cadre juridique et institutionnel de gestion de la forêt sacrée..... | 16 |
| 1.3. Présentation du Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin (PIFSAP)..... | 18 |
| 2. Etat actuel de la Forêt sacrée..... | 20 |
| 2.1. Renseignements administratifs..... | 20 |
| 2.2. Délimitation de la forêt sacrée Dantonou Lokoghoué..... | 21 |
| 2.3. Historique de la forêt classée..... | 22 |
| 2.4. Données sur le milieu humain..... | 22 |
| 2.5.1- Enjeux écologiques | 23 |
| 2.5.2- Enjeux socio-culturel ou culturels | 23 |
| 2.5.3- Enjeux économiques | 23 |
| 3. Définition des objectifs de l'aménagement de la forêt sacrée..... | 29 |
| 4. Zonage du complexe de forêts sacrées..... | 29 |
| 5. Elaboration du plan de gestion de la FS..... | 31 |
| 5.1. Définition participative des résultats attendus de chaque série..... | 31 |
| 5.2. Définition consensuelle des règles de gestion de chaque série..... | 32 |
| 5.3. Définition des coûts des activités..... | 32 |
| 5.4. Tableau synthèse du plan de gestion..... | 34 |
| 6. Dispositif de gestion..... | 35 |
| 6.1. Gestion des produits ligneux..... | 35 |
| 6.2. Gestion des produits forestiers non ligneux..... | 35 |
| 7. Elaboration d'un plan de gestion environnementale et sociale..... | 36 |
| 8. Elaboration d'un système de suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan..... | 38 |
| 8.1. Le suivi de la diversité biologique de la forêt..... | 38 |
| 8.2. Le suivi des règles de gestion..... | 38 |
| 8.3. Indicateurs de suivi-évaluation..... | 38 |
| 9. Elaboration du coût de la mise en œuvre du plan simple de gestion..... | 39 |
| 9.1. Evaluation des charges..... | 40 |
| ANNEXES..... | 43 |

Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1: Caractéristiques structurales et régénération naturelle de la forêt sacrée Dantonou Lokogohoué de Dogbo (PIFSAP, 2012)..... | 24 |
| Tableau 2: Récapitulatif des problèmes liés à chaque ressource | 28 |
| Tableau 3 : Tableau synthèse du plan de gestion | 34 |
| Tableau 4: Bureau du comité local de gestion de la forêt sacrée | 35 |
| Tableau 5: Point des constats et mesures correctives suggérées pour la mise en œuvre des actions d'atténuation des impacts identifiés | 37 |
| Tableau 6: Tableau synthèse faisant le point sur les indicateurs objectivement vérifiables de réalisation, d'impact et de suivi de la biodiversité et les sources de vérification. | 38 |
| Tableau 7: Coût des activités du plan d'action (budget) de la forêt de Lokogohoué | 40 |

Liste des photos

| | |
|---|----|
| Photo 1: Vue partielle de la forêt sacrée Dantonou Lokogohoué | 26 |
| Photo 2: Chef de la collectivité Beïssan, gestionnaire de la FS Dantonou Lokogohoué | 27 |

Liste des Figures

| | |
|---|----|
| Figure 1: Carte de localisation de la FS Dantonou Lokogohoué dans la commune de Dogbo | 20 |
| Figure 2: Carte de la FS Dantonou Lokogohoué | 21 |
| Figure 3: Zonage de la forêt sacrée Dantonou Lokogohoué..... | 30 |

1. Introduction

1.1. Contexte et justification du plan d'aménagement

Au Bénin, les forêts sacrées sont des reliques forestières qui témoignent des formations végétales qui ont certainement prévalu dans la zone. Ce sont la plupart du temps des écosystèmes de petites superficies qui sont maintenus par les populations locales pour diverses raisons, du fait de leur caractère sacré que les populations respectent beaucoup, même dans des zones où les forêts n'existent plus depuis très longtemps. Les forêts sacrées quelle que soit la diversité de leurs origines et des mythologies dont elles se réclament satisfont à une même exigence. Elles cachent aux profanes leur contenu et remplissent des rôles très variés. En effet, les principaux facteurs qui ont permis la protection effective de nombreuses forêts sacrées contre toute forme de destruction sont essentiellement la crainte des divinités que ces forêts abritent, les rituels qui sont rattachés à ces forêts, la force du système de sanction communautaire ainsi que leurs multiples utilités culturelles et cultuelles.

Bien qu'elles soient les lieux par excellence de conservation de la diversité biologique, les forêts sacrées sont de plus en plus sous une forte pression anthropique, cause potentielle de leur dégradation. En effet, le pouvoir des chefs traditionnels et des prêtres du vodoun dans ces forêts ont considérablement baissé de sorte que les forêts sacrées sont, depuis quelques années, soumises à l'exploitation anarchique et à d'autres facteurs de destruction. Il est devenu impérieux de développer d'autres moyens de protection de ces forêts pour renforcer les approches traditionnelles afin de sauvegarder et de restaurer leur potentiel en biodiversité.

Pour inverser cette tendance de dégradation, le PIFSAP se propose de faire intégrer un certain nombre des forêts sacrées dans le système des aires protégées du Bénin. C'est un processus qui impliquera plusieurs acteurs et entraînera une modification du niveau de prise de décision sur ces forêts et particulièrement le renforcement progressif du privilège dont disposent les gestionnaires en ce qui concerne le droit de "propriété" ou le droit de protection de ces forêts en vue d'une gestion durable des ressources forestières.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'élaboration du **Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifiée de la forêt sacrée Dantonou Lokoghoué** situé dans le village de Lokoghoué, arrondissement de Lokoghoué dans la commune de Dogbo.

1.2. Cadre juridique et institutionnel de gestion de la forêt sacrée

L'élaboration et la mise en œuvre de ce plan d'aménagement et de gestion simplifié contribuera à la mise en œuvre des conventions et accords internationaux que le Bénin a signé et ratifié en vue d'une gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit entre autres de :

- la convention sur la diversité biologique de Rio (1992) ;
 - la convention sur la lutte contre la désertification de Paris (1994) ;
 - la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction de Washington (1973) ;
 - la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques de New-York (1992) ;
 - le Protocole de Kyoto (1997).

Le Bénin dispose par ailleurs d'un arsenal juridique dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, à travers plusieurs textes légaux qui ont été mis en place à savoir :

- La constitution du Bénin, du 11 Décembre 1990, qui en son article 27 affirme le droit de toute personne à un environnement sain, satisfaisant et durable et son devoir de le défendre, et prescrit à l'Etat le devoir de veiller à la protection de l'environnement ;
- La loi n° 93-009 du 02 Juillet 93 et son décret d'application N°96-271 du 02 juillet 1996 portant régime des forêts en République du Bénin.
- la loi 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune et son décret d'application N°2011-394 du 28 mai 2011 fixant les modalités de conservation et de gestion durable de la faune et de ses habitats en République du Bénin.

- la loi N° 87-013 du 21 septembre 1987 portant réglementation de la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et la transhumance.
- La loi-cadre sur l'environnement, qui définit le cadre général et les bases juridiques de l'action gouvernementale en matière d'environnement. Elle définit un certain nombre de principes généraux dont notamment le principe de pollueur payeur, la participation des différents groupes sociaux à la formulation et l'exécution de la politique nationale en matière d'environnement, le droit pour tout citoyen à un environnement sain et l'obligation à lui faite de le défendre, etc.
- La loi 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin qui reconnaît le droit aux communes de créer et de gérer des espaces verts. A cet effet, la préservation des ressources naturelles figure parmi les priorités du plan de développement de la commune (PDC) sur la période 2008-2012.

Le cadre institutionnel de gestion de la forêt sacrée de Dantonou Lokoghoué se repose sur un partage de rôle entre plusieurs institutions nationales et locales. Il s'agit essentiellement de :

- La Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) qui a pour mission d'assurer le développement et la gestion durable des forêts et des ressources naturelles. Ses structures déconcentrées que sont les Inspections Forestières, et les Sections Communales de l'Environnement et de la Protection de la Nature (SCEPN), apportent un appui-conseil aux autorités locales dans la mise en œuvre du plan d'aménagement.
- La Commune de Dogbo à qui la loi n° 97-029 confère la charge de la création, de l'entretien des plantations, des espaces verts et de tout aménagement public visant à l'amélioration du cadre de vie. La Commune veille à la protection des ressources naturelles notamment des forêts, des sols, de la faune, des ressources hydrauliques, des nappes phréatiques et contribue à leur meilleure utilisation. De façon générale, l'article 108 de la loi suscitée stipule

que la commune exerce ses compétences en conformité avec les stratégies sectorielles, les réglementations et les normes nationales en vigueur. La forêt sacrée de Dantonou Lokoghoué, en tant que réserve communautaire, fait partie du domaine public de l'Etat et de ce fait est une partie du domaine public de la commune, sur lequel l'autorité du Maire s'exerce pleinement par délégation. Tout aménagement privé dans la forêt sans son avis et accord n'est pas conforme à la loi.

1.3. Présentation du Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin (PIFSAP)

Pour limiter la disparition progressive des forêts sacrées, véritables réservoirs de la biodiversité au Bénin, le Gouvernement à travers le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) a, en collaboration avec le PNUD et vingt-six (26) communes, lancé officiellement le 16 juin 2011 à Bohicon le Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin (PIFSAP).

Dans le cadre de ce projet, 58 forêts sacrées réparties sur 26 communes du Bénin jouiront d'un statut officiel de protection en tant que domaines communautaires de conservation avec une sécurité foncière et seront gérées de manière participative avec les communautés à la base.

Le but du projet est de conserver la biodiversité d'importance mondiale présente au Bénin en protégeant et en gérant de façon durable les ressources forestières biologiquement et culturellement importantes.

L'objectif du projet est de promouvoir l'utilisation durable des Forêts Sacrées du Bénin sous la forme d'un réseau de zones de conservation communautaires incorporées dans le système national des aires protégées. Les principaux résultats attendus au terme de ce projet sont :

- la dégradation et l'empiètement sur les forêts sacrées prennent fin : plus de 50 forêts sacrées sélectionnées réparties en 10 groupes seront intégrées dans le

système national des aires protégées en tant qu'aires de conservation communautaires.

- la biodiversité est préservée et utilisée de façon durable dans 10 groupes de forêts sacrées : des comités villageois et communaux de gestion avec le mandat et la capacité d'assurer une protection adéquate des ressources de la biodiversité des forêts sacrées seront créés ou redynamisés. Des plans de délimitation et de gestion correspondants seront élaborés pour les forêts sacrées, les zones tampon et les aires de production durable. Les activités respectueuses de la biodiversité, contenues dans les plans de gestion seront promues au sein des zones tampons et des couloirs de connectivité.
- des modèles d'utilisation durable autour des forêts sacrées sont mis en œuvre sur une base de démonstration. La promotion des utilisations durables des ressources des forêts sacrées en fonction de leur vocation et le développement des paquets de régimes alternatifs et d'utilisation spéciale à mettre en œuvre par les communautés environnantes en partenariat avec les comités de gestion et les institutions de recherche compétentes.

La stratégie globale d'intervention du projet est basée sur la fourniture de paquets de services intégrés aux communautés riveraines des forêts sacrées en vue d'attaquer avec efficacité la dégradation des terres et des ressources biologique des forêts sacrées.

De façon spécifique, la démarche d'intervention du projet est participative et communautaire dans le but de promouvoir la conservation de la biodiversité d'importance mondiale présente au Bénin, en protégeant et en gérant de façon durable les ressources forestières biologiquement et culturellement importantes.

Délimitation de la forêt sacrée Dantonou Lokogohoué

La forêt est limitée :

- à l'Est par le domaine de SOWADAN Ahoumassè
- à l'Ouest par le domaine de KOWE Mahoudro
- au Nord par les domaines de HOUESSOU Kihinhouè et MAYIKOUNOU Kouèchiba
- au Sud par les domaines de Voie Dogbo-Lokogohoué.

Cette forêt était sur une vaste étendue, mais aujourd'hui sa superficie est très réduite car elle est entourée des champs de cultures. Elle a aujourd'hui une superficie de 1ha 21a16ca (12116 m²).

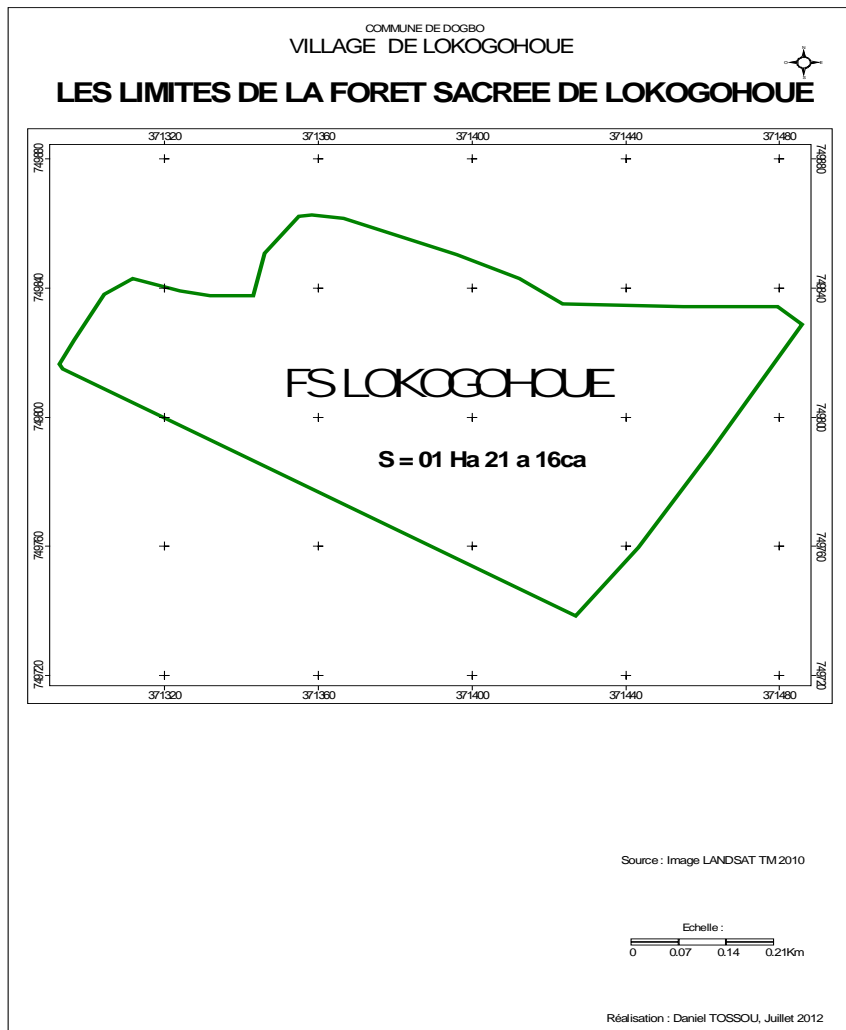


Figure 2: Carte de la FS Dantonou Lokogohoué

2.2. Historique de la forêt classée

Lokogohoué est une forêt ancestrale. A l'arrivée des ancêtres à cet endroit, ils avaient constaté la présence d'une forêt à l'intérieur de laquelle se trouvait une terre motte. Sur cette terre motte, il y avait plusieurs iroko dont un plus gros que tout le reste. Ils ont donné à cet endroit le nom « Lokogohoué », qui signifie la maison du gros iroko. A l'intérieur de cette forêt, il n'y avait pas un fétiche érigé par les ancêtres eux-mêmes. Mais si cette forêt est sacrée, c'est parce que la terre motte et l'iroko ont commencé par agir, manifester des puissances comme un fétiche et se révèlent souvent dans des consultations du « Fâ ». Alors ces révélations ont fait comprendre que c'est la femelle du fétiche Honhoué de Dogbo-Ahomey qui siège sur cette terre et protège ses habitants. D'où la sacralisation de la forêt Lokogohoué.

Les interdits de la forêt sont :

- ✓ interdit à la femme en menstrues d'entrer dans la forêt
- ✓ Interdit à celui qui a mangé un mélange haricot plus maïs d'entrer dans la forêt
- ✓ interdit à l'homme qui a entretenu des rapports sexuels avec une femme d'entrer dans la forêt
- ✓ interdit à quiconque de diriger toutes cérémonies du fétiche sauf s'il est son prêtre.

La forêt sacrée Dantonou Lokogohoué abrite plusieurs divinités dont les plus importantes sont : Vodjoundan, Sakpata, Hèbièssou et Aguè. Cette divinité bénéficie d'une grande cérémonie saisonnière qui regroupe tous les adeptes des autres divinités de la commune de Dogbo.

2.3. Données sur le milieu humain

Le village de Lokogohoué compte en 2008, 2903 habitants (PDC 2008-2012). Il est le chef-lieu de l'arrondissement de Lokogohoué qui compte en 2008, 8587 habitants. Les femmes représentent 53% de la population de cet arrondissement. Les Adja constituent l'ethnie dominante. Sur le plan religieux, la population est en partie animiste, en partie chrétienne et en partie musulmane. Cette diversité de croyance

aurait des impacts négatifs sur les forêts à en croire les populations. Il existerait dans le village, une cohabitation pacifique des trois religions.

2.4. Analyse des enjeux que représente la FS Dantonou Lokogohoué

2.5.1- Enjeux écologiques

Comme toute forêt, les enjeux environnementaux au niveau de la forêt sacrée Dantonou Lokogohoué ne sont pas négligeables. Le maintien de cette forêt dans la zone contribuera inévitablement au niveau local à la conservation de la diversité biologique, à la lutte contre les changements climatiques, à la lutte contre la désertification, les inondations et à la protection des sols.

2.5.2- Enjeux socio-culturel ou culturels

Les différentes divinités (Vodjoundan, Sakpata, Hèbièssou et Agùè) retrouvées dans la FS Dantonou Lokogohoué, les grandes cérémonies périodiques organisées dans la forêt et la renommée de la forêt sur le plan des services miraculeux rendus témoignent de la richesse culturelle et culturelle de cette forêt. A ce titre le plan mettra un accent sur l'aménagement de certains sites principaux de divinités et de lieux sacrés, pour une protection durable du complexe de FS.

2.5.3- Enjeux économiques

La forêt sacrée Dantonou Lokogohoué n'a pas un enjeu économique en tant que tel parce qu'aucune activité économique ne s'y déroule. Néanmoins, la cueillette des plantes médicinales est faite dans la forêt et ceci par les dignitaires mêmes pour des utilisations domestiques et non commerciale. La collecte de bois mort est autorisée. La notoriété de la FS Dantonou Lokogohoué sur le plan des consultations et services rendus constitue également un atout important pour la valorisation économique de cette forêt. A cet effet, le plan orientera des actions stratégiques dans une perspective de valorisation de ces opportunités.

2.5. Evaluation des ressources de la FS de Dantonou Lokogohoué

La forêt sacrée Dantonou Lokogohoué est une forêt claire à *Antiaris africana*, *Trichilia prieuriana*, *Pouteria alnoifolia*, *Premna angolensis* *Lecniodiscus cupaniodes*. Selon les résultats de l'étude de sa biodiversité (PIFSAP, 2012), elle est constituée des espèces ci-après : *Antiaris africana*, *Trichilia prieuriana*, *Pouteria alnoifolia*, *Paulinia pinnata* *Clerodendrum capitatum*, *Adenia spp.* *Premna angolensis* *Lecniodiscus cupaniodes*, *Elaeis guineensis*, *Rauwolfia vomitoria*, *Azadirachta indica*, *Mallotus oppositifolius*. Le tableau 1 présente les caractéristiques structurales et la régénération naturelle de la forêt sacrée.

Tableau 1: Caractéristiques structurales et régénération naturelle de la forêt sacrée Dantonou Lokogohoué de Dogbo (PIFSAP, 2012)

| Caractéristiques structurales | Forêt sacrée Dantonou-Lokogohoué de Lokogohoué |
|-----------------------------------|---|
| Composition floristique | -richesse spécifique 34 espèces - 7espèces (dbh ≥ 10 cm); |
| Diversité des familles | - 24 familles - richesse spécifique varie de 1 à 3 (Meliaceae, Verbenaceae) - 67 % des familles sont mono spécifiques |
| Profils structuraux (dbh ≥ 10 cm) | - strate arborée : <i>Antiaris africana</i> , <i>Trichilia prieuriana</i> , <i>Pouteria alnoifolia</i> ; - lianes : <i>Paulinia pinnata</i> <i>Clerodendrum capitatum</i> , <i>Adenia spp.</i> ; - strate arbustive: espèces de la strate haute mais dominées par <i>Premna angolensis</i> <i>Lecniodiscus cupaniodes</i> . |
| Densité du peuplement | 90 tiges/ha. - espèces à effectifs plus élevés : <i>Trichilia prieuriana</i> |
| Régénération naturelle | - 10 espèces, 253 semis, gaulis et perchis ; - densité moyenne de régénération; 3,22 tiges / m ² -les espèces : <i>Elaeis guineensis</i> , <i>Trichilia prieuriana</i> , <i>Rauwolfia vomitoria</i> , <i>Azadirachta indica</i> , <i>Mallotus oppositifolius</i> ont une régénération active et une importante contribution dans la dynamique de régénération. |

Quant à la diversité faunique, elle est faite de:

- **Mammifères** : On y rencontre : Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), civette (*Civettictis civetta*), genette, daman d'arbre (*Dendrohyrax dorsalis sylvertris*), lièvre (*Lepus crawshayi*).
- **Faune aviaire** : Elle est riche de dix (10) espèces réparties dans huit (8) familles recensées aux abords immédiats et dans la forêt sacrée Aucune espèce migratrice n'a été recensée ni dans la forêt sacrée ni aux abords immédiats.
- **Reptiles** : La diversité des reptiles est dominée par la présence des serpents comme les couleuvres brune et verte qui ont été signalé. On y rencontre aussi d'autres reptiles comme le varan d'eau (*Varanus niloticus*) des margoullarts (*Agama spp*) et des salamandres.
- **Batraciens** : On y rencontre des crapauds (*Buffo regularis*) et des rainettes
- **Mollusque** : Gastéropodes : escargot géant, (*Achatina, spp*) et des limaces
- **Entomofaune** : Elle est diversifiée. 27 espèces avec une plus grande représentation des Isoptères et des diptères.

Outre ces ressources floristiques et fauniques, la FS regorge des divinités. Aucune infrastructure n'est visible dans la FS en dehors des abris de fortunes réalisés pour les divinités.

2.6. Degré de menace des FS de Dantonou Lokoghoué

Selon l'enquête diagnostic, les résultats sur l'étude de la biodiversité et les observations de terrain, la FS Dantonou Lokoghoué est une forêt fortement anthropisée. En témoigne les champs qui se trouvent à l'intérieur de sa limite. Seuls des individus de faibles classes de diamètre sont disponibles dans la forêt. Cette forêt, bien que sacrée et protégée est menacée car elle tend à devenir une forêt monospécifique.



Photo 1: Vue partielle de la forêt sacrée Dantonou Lokoghoué

2.7. Analyse institutionnelle des FS Dantonou Lokoghoué

Plusieurs catégories d'acteurs interviennent directement ou indirectement dans la vie de la forêt sacrée Dantonou Lokoghoué. L'organisation sociale du milieu est basée sur une superposition de la chefferie traditionnelle et du pouvoir moderne qui cohabitent harmonieusement.

❖ Les dignitaires

La FS est gérée par un chef féticheur de la famille Beïssan. Il est assisté dans sa mission par des suppléants. Les cérémonies d'offrande et de prières sont dirigées par les chefs féticheurs sous sa coordination. Le rôle des dignitaires est important pour garantir la pérennité des ressources biologiques de la forêt. La contribution de ces acteurs est à la mesure de la vivacité des croyances traditionnelles et de "la peur" que suscite encore la colère des fétiches contre ses profanateurs de lieux sacrés. Toutes les actions visant à protéger cette forêt ne sauraient être durables si elles ne sont pas bâties sur les us et coutumes, les interdits, les tabous, les ressources naturelles sacralisées dont les dignitaires constituent les garants. Malheureusement, de nos jours, il est de plus en plus difficile de trouver un successeur aux dignitaires compte tenu de la délicatesse de la fonction et de la forte christianisation des populations du milieu.



Photo 2: Chef de la collectivité Beïssan, gestionnaire de la FS Dantonou Lokoghoué

❖ *Les élus locaux*

L'organisation des festivités de la divinité Vodjoundan dans la commune, est souvent soumise à l'autorisation préalable des autorités locales. Il joue donc un rôle non négligeable dans la gestion de la forêt.

2.8. Analyse des problèmes par ressources

Cette analyse est résumée dans le tableau 2.

Tableau 2: Récapitulatif des problèmes liés à chaque ressource

| Ressources | Usages | Usagers | Problèmes | Causes | Solutions |
|----------------------------|---|---|---|---|--|
| Bois d'œuvre et de service | Construction et Fabrication de meubles, commercialisation | Population ; exploitants. | Destruction de la FS, atteinte du caractère sacré de la forêt, Disparition de certaines espèces animales et végétales | Les besoins de l'homme | Réglementer l'exploitation et avoir une politique de reboisement et d'entretien de la FS |
| Les Fétiches | Protection des populations, guérison, attire la pluie, assure le bien être. | les adeptes, la population, les étrangers | la réduction des adeptes, la profanation | les exigences des cérémonies d'initiation, la prolifération des religions importées | revoir les rites d'initiation |
| Les animaux | alimentation (ils sont tués quand ils sortent de la FS) | Chasseurs locaux | Rareté des espèces et destruction de la faune | braconnage | prendre des mesures visant à protéger la faune |
| Plantes médicinales | Usage des feuilles, écorces et racines pour la guérison des maladies | les gestionnaires, et les guérisseurs | disparition des espèces végétales et violation des lieux sacrés | Les besoins de l'homme | reboiser la FS avec les plantes médicinales |

3. Définition des objectifs de l'aménagement de la forêt sacrée

Deux (02) objectifs principaux sont assignés à la forêt sacrée Dantonou Lokoghoué.

Il s'agit de :

- Maintenir l'intégrité physique de la FS
- Aménager les sites de certaines divinités

La forêt sacrée sera consacrée aux objectifs de conservation et de production (agroforesterie).

4. Zonage du complexe de forêts sacrées

Trois séries constituent les éléments de zonage de la FS Dantonou Lokoghoué : la série de protection, la série de production et la série agro-forestière.

La série de protection sera consacré à la restauration d'un noyau de forêt dense autour de la divinité principale sur environ une superficie de 0.5ha.

La série de production est constituée des enclaves de palmeraie situées dans le complexe de FS qu'il faudra reboiser en plein. Sa superficie est estimée à 0.5ha au moins.

Enfin la série agro-forestière, est l'espace réservé pour l'agglomération et qui est estimé à près de 2 ha. Elle est constituée des champs et jachères négociés auprès des riverains à la forêt par l'arrondissement pour la sécurisation des limites de la forêt.

Pour les activités de reboisement, les espèces envisagées sont de préférence celles autochtones adaptées aux conditions écologiques locales.

La figure 3, montre la répartition des trois séries.

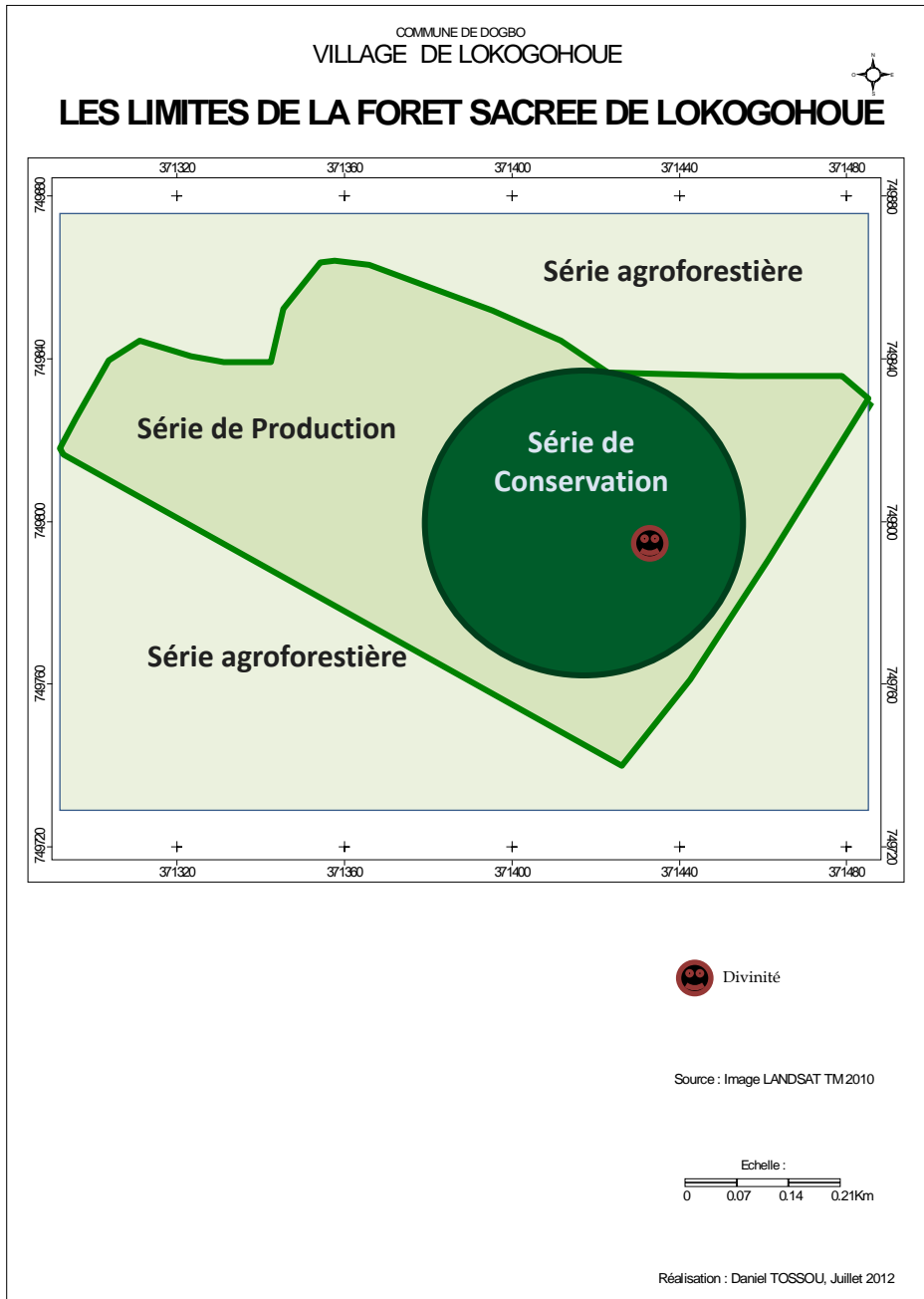


Figure 3: Zonage de la forêt sacrée Dantonou Lokogohoué

5. Elaboration du plan de gestion de la FS

5.1. Définition participative des résultats attendus de chaque série

➤ Série de protection/conservation

Objectif

- Restaurer le noyau de forêt dense autour de la principale divinité par des activités d'enrichissement et d'IEC.

Résultat

- Un mécanisme d'enrichissement et de protection d'un noyau de forêt dense est défini de façon participative avec la population.

➤ Série de production

Objectifs

- Reboisement en plein des enclaves de zones de palmeraie de la FS ;

Résultats

- Des séances de renforcement technique sont organisées aux populations pour la conduite du processus de reboisement ;
- 0.5ha au moins de superficie sont reboisées ;

➤ Série agro-forestière

Objectifs

- Prévoir une enclave pour l'extension des agglomérations ;

Résultats

- Une campagne d'information de sensibilisation est organisée à l'endroit des populations pour le respect des limites de la série agro-forestière ;
- Des séances d'échanges ont eu lieu avec les personnes limitrophe à la forêt dense pour l'adoption des comportements nouveaux favorables à la gestion durables des ressources.

5.2. Définition consensuelle des règles de gestion de chaque série

➤ Série de protection

Les règles de gestion de la série de protection restent des interdictions strictes liées à l'usage des ressources du noyau central de la forêt sacrée:

- ✓ Eviter tous prélèvements de bois d'œuvre et de service et de bois de feu;
- ✓ Eviter les prélèvements de ressources fauniques ;
- ✓ Eviter les prélèvements de plantes médicinales.

➤ Série de production

- ✓ Produire des plants pour l'enrichissement;
- ✓ Organiser les sessions de formation aux bénéficiaires.

➤ Série agro-forestière

- ✓ Organiser des séances de sensibilisation
- ✓ Produire des plants pour le reboisement en plein.

5.3. Définition des coûts des activités

Les coûts prévisionnels de mise en œuvre du plan sont calculés à partir de l'estimation des volumes des charges et des recettes durant la période de sa mise en œuvre. La mise en œuvre du présent plan d'aménagement ne générera pas de recettes pour au moins les cinq premières années de sa mise en œuvre.

Le calcul des coûts a été fait sur la base des coûts unitaires des travaux antérieurs réalisés dans la zone ou dans les régions avoisinantes. Les coûts unitaires retenus pour les plants sont 500 FCFA, toutes espèces de plantes confondues.

Les coûts des infrastructures ont été calculés sur la base des coûts des matériaux de construction relevés dans la mercuriale des prix en vigueur dans l'administration publique.

En ce qui concerne les coûts liés aux renforcements de capacités et aux actions d'informations, d'éducation et de communication (IEC), des forfaits ont été retenus. Les communautés participeront aux travaux de mise en terre des plants et aux entretiens des plantations.

Il faut mobiliser au total environ **13 590 000 Francs CFA** pour la mise en œuvre des activités prévisionnelles.

5.4. Tableau synthèse du plan de gestion

Tableau 3 : Tableau synthèse du plan de gestion

| N° | Résultats | Activités et sous-activité | Indicateurs | Période | | | | | Responsable | Partenaire |
|----|--|--|---|---------|----|----|----|----|---------------------------|-----------------|
| | | | | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | | |
| 1 | L'intégrité physique de la FS est retrouvée | Faire le reboisement | Environ 500plants sont plantés dans la FS | X | X | | | | Population / CLGFS/PIFSAP | Commune/ PIFSAP |
| | | Entretien des plants avec la réalisation de pare-feu | 5 à 10 m de large de pare feu sont réalisés chaque année le long de la FS | | X | X | X | X | Population/CLGFS /PIFSAP | Commune/ PIFSAP |
| | | Surveillance de la FS | Au moins un comité de surveillance est mis en place | X | | | | | Gestionnaire | Commune/ PIFSAP |
| | | Faire la délimitation de la forêt sacrée avec des matériaux définitifs | Les limites de la FS sont visibles par l'implantation de gros arbres tout autour de la FS | X | X | | | | Population /CLGFS/PIFSAP | Commune/ PIFSAP |
| 2 | Aménagement des sites des divinités | Construction d'abri pour chaque divinité | Au moins 06 autels de sacrifice sont réalisés (tôle, ciment fer à béton, main d'œuvre) | X | X | | | | PIFSAP/ CLGFS | PIFSAP/ commune |
| | | Mettre en place un lieu de purification | Au moins une jarre d'eau et autres matériels de purification sont présentes dans la FS | X | X | | | | | |
| | | Construction d'un hangar et d'une petite chambre pour le prêtre | 01 hangar et 01 petite chambre sont construits dans la forêt | X | X | | | | | |
| | | ouverture de la voie d'accès de la FS | sarcler et recharger sommairement l'entrée sur 200m | X | X | | | | | |
| 3 | Renforcement des capacités organisationnelles et techniques du comité de gestion de la FS assuré | Formation des membres du comité de Gestion de la FS | thèmes: Gestion durable de la FS, technique de reboisement | X | | X | | | PIFSAP/ CLGFS | PIFSAP/ commune |
| | | Elaboration d'un plan de sensibilisation à l'endroit des populations | plusieurs séances d'IEC sont organisées | X | | X | | | CLGFS/ Population | |

6. Dispositif de gestion

A l'analyse du dispositif organisationnel, les gestionnaires ont décidé de mettre en place une structure qui va s'occuper uniquement des activités de la forêt sacrée. Cette structure se présente comme suit :

Tableau 4: Bureau du comité local de gestion de la forêt sacrée

| | |
|--|---------------------|
| Président | : SOWADAN Ahoumassè |
| Secrétaire en charge de l'organisation, de l'information et de la formation | : KPAHLA Somadon |
| Trésorier | : N'DJOSSA Koffi |
| Responsable chargé des activités d'aménagement forestier | : ANIWANOUE Basile |
| Responsable chargé des activités culturelles et cultuelles | : FANDE Kocou |

Au niveau de chaque agglomération, le Comité Local de gestion de la forêt sacrée, a notamment pour responsabilités de : (i) assurer la cohérence des interventions et leur complémentarité spatiale et temporelle ; (ii) établir les priorités d'une part et des investissements structurants d'autre part en relation avec la mairie et l'administration forestière. Cette structure veille à la mise en œuvre effective des activités prévisionnelles du plan de la FS.

6.1. Gestion des produits ligneux

Les prélèvements de produits ligneux sont fréquents dans la FS. L'aspiration des populations de Lokoghoué est d'interdire au niveau du noyau central toute forme d'exploitation même le prélèvement des plantes médicinales et de bois de feux au moins les cinq premières années dans le plan actuel d'aménagement et de gestion de la FS.

6.2. Gestion des produits forestiers non ligneux

Le prélèvement est autorisé dans le présent plan à partir de la troisième année au moins, mais pas à but commercial et pas dans le noyau central. Il sera procédé sur la période de cinq ans, l'importation dans la FS de quelques espèces médicinales.

7. Elaboration d'un plan de gestion environnementale et sociale

Les éléments du plan d'aménagement de la FS pour lesquels un plan de gestion environnementale et sociale pourrait être nécessaire sont les activités culturelles et culturelles et les conflits de gestion.

Tableau 5: Point des constats et mesures correctives suggérées pour la mise en œuvre des actions d'atténuation des impacts identifiés

| Activités | Types d'Impacts | Mesures de renforcement et/ou d'atténuation | Responsables de l'exécution | Responsables du suivi | Indicateurs de suivi |
|---|---|--|------------------------------------|------------------------------|--|
| Réalisation des activités de reboisement | Rareté des espèces locales | Tenir compte des espèces locales dans les plants pour le reboisement | CCSI/ PIFSAP | CGLFS | Les espèces locales sont disponibles dans la FS |
| Renforcement de capacité et sensibilisation | Comportement défavorable à une gestion durable de la FS | Elaborer un plan d'IEC et de formation | CCSI/ PIFSAP | CGLFS | Des thèmes d'IEC et de formation sont développés et mis en œuvre |

8. Elaboration d'un système de suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan

Le suivi de la mise en œuvre du plan d'aménagement est nécessaire et doit impliquer tous les acteurs à la base : l'administration forestière, les élus locaux et les dignitaires. Ce suivi est réalisé au fur et à mesure que la planification est exécutée.

Les techniciens du service forestier local doivent assister les structures de gestion mises en place, dans cette tâche à travers des appui-conseils.

8.1. Le suivi de la diversité biologique de la forêt

Le suivi de la dynamique de la végétation passe par la comparaison de l'évolution du potentiel des écosystèmes végétaux selon l'évolution du temps.

8.2. Le suivi des règles de gestion

Le suivi des règles de gestion ou le suivi institutionnel du plan portera sur l'opérationnalité des organes de gestion mis en place.

8.3. Indicateurs de suivi-évaluation

Les indicateurs proposés pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan, sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6: Tableau synthèse faisant le point sur les indicateurs objectivement vérifiables de réalisation, d'impact et de suivi de la biodiversité et les sources de vérification

| Indicateurs | Variables à mesurer | Méthodes | Périodicité | Source de vérification | Acteurs/ Responsables |
|---|---|---|----------------|--|-------------------------------------|
| Evolution des espèces floristiques | Nombre d'espèces végétales présentes Proportion des différentes strates de la végétation | Inventaire de la flore dans des parcelles permanentes Etudes Recherche | Tous les 2 ans | Rapport | PIFSAP/Responsable Suivi Evaluation |
| Evolution du nombre d'espèces animales existantes dans la forêt | Taux accroissement du nombre d'espèces | Dénombrement Etudes Recherche (Mémoires de recherche) | Annuellement | Rapport de dénombrement Rapport d'enquête | PIFSAP/Responsable Suivi Evaluation |
| Opérationnalité des organes de cogestion | Nombre de rapports de suivi des opérations par les organes de cogestion Nombre de réunions avec les différents organes | Enquête, observation directe sur le terrain | Annuellement | Rapports d'enquêtes | PIFSAP/Responsable Suivi Evaluation |
| Respect des règles de gestion | Nombre d'activités illicites touchant les ressources naturelles et la biodiversité | Rapport du RCEPN | Annuellement | | RCEPN |

9. Elaboration du coût de la mise en œuvre du plan simple de gestion

Le coût de mise en œuvre du PAGES est défini à partir des activités identifiées et projetées dans le temps. C'est une prévision budgétaire dont les sources potentielles de financement sont : le PIFSAP, la Mairie de Dogbo et les communautés bénéficiaires.

9.1. Evaluation des charges

Le Tableau suivant en fait la synthèse :

Tableau 7: Coût des activités du plan d'action (budget) de la forêt de Lokogohoué

| N° | Résultat | Activités/sous activités | Intrants et/ou Indicateur | Coût des activités (en FCFA) | | | | | Répartition des coûts | | |
|----|---|--|---|------------------------------|-----------|---------|---------|---------|-----------------------|--------|--------------------|
| | | | | A 1 | A2 | A3 | A4 | A5 | Commune | PIFSAP | Autres partenaires |
| 1 | L'intégrité physique de la FS est retrouvée | Faire le Reboisement | Environ 500 plants d'espèces autochtones sont plantés dans la FS | 500 000 | 500 000 | | | | 10% | 85% | 5% |
| | | Réalisation du pare-feu | 5 à 10 m de large de pare feu sont réalisés chaque année le long de la FS | 160 000 | 160 000 | 160 000 | 160 000 | 160 000 | 30% | 60% | 10% |
| | | Faire la délimitation de la forêt sacrée | Les limites de la FS sont visibles par l'implantation de 300 gros arbres tout autour de la FS | 300 000 | 200 000 | | | | 15% | 80% | 5% |
| 2 | Aménagement des sites des divinités | Construction d'abri pour chaque divinité | Au moins 06 autels de sacrifice sont réalisés | 300 000 | 300 000 | | | | 20% | 75% | 5% |
| | | Mettre en place un lieu de purification | Au moins une jarre d'eau et autres matériels de purification sont présentes dans la FS | 25 000 | | | | | 0% | 0% | 100% |
| | | Construction d'un hangar | 01 hangar est construit dans la forêt pour abriter les cérémonies aux divinités | 2 000 000 | 1 500 000 | | | | 20% | 75% | 5% |

| | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|-------------------|-----|-----|
| | | Ouverture de la voie d'accès de la FS | 200m de piste sont sarclés et rechargés | 200 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 20% | 75% | 5% |
| 3 | Renforcement des capacités organisationnelles et techniques du comité de gestion de la FS assuré | Formation des membres du comité de Gestion de la FS | Tous les membres du comité de Gestion sont formés à au moins trois thèmes relatif à la gestion de la biodiversité et gestion administrative | 400 000 | | 400 000 | | | 20% | 75% | 5% |
| | | Elaboration d'un plan de sensibilisation à l'endroit des populations | Au moins cinq séances d'IEC sont organisées au profit des populations et du comité de gestion | 500 000 | 500 000 | | | | 20% | 75% | 5% |
| 4 | Deux AaGR sont promues | Promouvoir l'apiculture | Quatre (04) apiculteurs sont formés et équipés et deux sites à 20 ruches au moins sont installés | 2 000 000 | 2 000 000 | | | | 30% | 55% | 15% |
| | | Promouvoir l'élevage | Deux (02) éleveurs de pigeon sont formés et installés | 600 000 | | | | | 30% | 55% | 15% |
| 5 | Un jardin de plantes médicinales est réalisé | Réalisation d'un jardin botanique | Un jardin botanique de plantes médicinales d'au moins 1/4ha est réalisé dans la FS | 65 000 | 12 500 | 12 500 | 12 500 | 12 500 | 40% | 40% | 20% |
| 7 | Les espèces fauniques en disparition sont protégées | Réalisation des lâchés des espèces animales telles que : porc-épic, pigeon, pangolin, tortue, varan, etc. | Environs 5 individus (mâles et femelles) de 5 espèces au moins sont lâchés sur deux ans | 250 000 | | | | | 10% | 85% | 5% |
| | COÛT TOTAL | | | 7 300 000 | 4 722 500 | 1 122 500 | 222 500 | 222 500 | 13 590 000 | | |

Conclusion

Le présent plan d'aménagement et de gestion simplifié de la forêt sacrée Dantonou Lokoghoué constitue un outil technique pour la gestion durable des ressources de la diversité biologique d'un îlot de forêts qui existent encore dans la commune de Dogbo. Il comporte une série de protection du noyau central de la relique forestière autour du lieu de culte de la divinité Vodjoundan.

La mise en œuvre effective de ce plan reposera sur les capacités techniques et organisationnelles des élus locaux, des dignitaires et des agents de l'administration forestière. Sa mise en œuvre dépendra également de la volonté et de la mobilisation de tous, en particulier de la volonté politique de l'administration communale à mener à terme le processus d'intégration de la forêt dans le système des aires protégées du Bénin.

ANNEXES

Annexe2 : Demande de reconnaissance de la forêt sacrée de Dantonou Lokoghoué

Comité Villageois de gestion des Forêts Sacrées
de Lokoghoué

Dogbo, le 16 Août 2012

A Monsieur le Maire de Dogbo

Objet : Demande de reconnaissance légale

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance, la reconnaissance légale de notre Forêt sacrée dénommée forêt sacrée Dantonou Lokoghoué situé dans le village de Lokoghoué dans l'arrondissement de Lokoghoué. C'est une forêt appartenant à la collectivité Bèïssan et qui abrite la divinité de Vodoudan. Elle couvre une superficie d'environ 3 ha.

Conservée par nos grands parents et leurs descendants, elles regorgent d'importantes ressources naturelles et culturelles et une grande diversité biologique.

Afin de continuer la protection entamée par nos parents de ces ressources naturelles de grande importance, nous soumettons à votre bienveillante attention la demande de sa reconnaissance légale.

Dans l'espoir d'une suite favorable, recevez Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

PJ : Carte de la forêt sacrée de Dantonou Lokoghoué

Ont signé

Le Chef de village



Fulbert EDAN

Le Chef de culte

Personnes ressources du village


SOWSDAN Ahoumassè


FANDE Cocou
ANIWANOU Bèïssè

Visa du Chef d'arrondissement



Bléssé AGBEFIANOU

Annexe 3 : Liste de présence

Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées (PIFSAP)
dans la commune de DOGBO

Bureau d'Etudes : SETEM BENIN

Liste de présence

Travaux du PAGES : ... *Restitution au niveau Village* ...

Forêt sacrée de *Dantonou Lokogohoué* Date : *17/08/2012*

| N° | Nom & Prénoms | Fonction / Statut | Contact | Emargement |
|----|--------------------------|------------------------|-------------|--------------------|
| 01 | AGBENONZAN Médard | Collaborateur RCEPA | 97-39-90-36 | <i>[Signature]</i> |
| 02 | AGBOFIANOU Blaise | CA- Lokogohoué | 97-72-48-42 | <i>[Signature]</i> |
| 03 | EDAH Fulbert | CV Lokogohoué | 97-43-23-48 | <i>[Signature]</i> |
| 04 | KALAHOUI Eka. Kouamou | SA Lokogohoué | 97-23-83-40 | <i>[Signature]</i> |
| 05 | EDAH Augustin | Cultivateur | 66-35-37-94 | <i>[Signature]</i> |
| 06 | SOWADA Tchegnonhou | Cult | | <i>[Signature]</i> |
| 07 | SÉWA Dominique | Cult | 67-23-98-36 | <i>[Signature]</i> |
| 08 | FANDE Nestor | Cult | | <i>[Signature]</i> |
| 09 | KPAHLA Somadon | Cult | 97-42-17-36 | <i>[Signature]</i> |
| 10 | ZOLA Raphaël | Chauffeur | 96-07-81-66 | <i>[Signature]</i> |
| 11 | YAKOUTO François | Ménagère | | + |
| 12 | KENOU Ayite | Instituteur | | <i>[Signature]</i> |
| 13 | ANIWANOU Banta | Cult | | <i>[Signature]</i> |
| 14 | ANIWANOU Fidegnon | Cult | | <i>[Signature]</i> |
| 15 | ASSOU Dohounadjé | Cult | | A |
| 16 | KPAHLA Martin | Cult | | ⊙ |
| 17 | ZOLA Honore | Cult | | JR |

Consignes

*Consignes
à compléter*

Télécom

Charge
pp. culture
et culture

Religion

| | | | | |
|----|---------------------------|------------|----------|-----------------|
| 18 | YAKOUTO Vincent | Cult | | U.M. |
| 19 | N'DJOSSA Koffi | Cult | 96989845 | Ko Dd |
| 20 | DJADJA Kouetsi | Cult | - | + |
| 21 | FANDE Kocou | Cult | - | + |
| 22 | SOWADAN Achille | Mécanicien | 97238153 | Rel |
| 23 | TOSBOU Jean | Cult | - | Rel |
| 24 | AKOUEGNENHOU Daniel | Cult | - | Rel |
| 25 | HOUNHOUESNONI Sokpo | Cult | - | N |
| 26 | ZOLA Dramane | Cult | - | Jr |
| 27 | AGBEFIANDU Christophe | Cult | - | chois |
| 28 | FANDE Marcelin | Cult | 97719207 | Rel |
| 29 | FANDE Achille | Cult | 66958878 | Rel |
| 30 | DOTO Cédric | Cult | - | Rel |
| 31 | AKOUEGNENHOU Téléphone | Cult | - | Rel |
| 32 | SOWADAN Ahoumoussa | Cult | - | - |
| 33 | DJADJA Kouami | Cult | - | Rel |
| 34 | | | | |
| 35 | | | | |
| 36 | | | | |
| 37 | | | | |
| 38 | | | | |
| 39 | | | | |
| 40 | | | | |